

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
04/04/2025

Date d'affichage
14/04/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 09 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ALEXANDRE Pierre, JOUAUX Laëtitia, BERTAUX Delphine, DURET François

ABSENTS : GUIBLIN Aline, ROCHELLE Stéphane,

POUVOIR : GORON Rémy, donne pouvoir à LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°04-04-2025 : Autorisation de publication de marché – Fourniture et livraison de repas en liaison froide des restaurants scolaires

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu un contrat avec la société Restoria en aout 2022, portant sur la fourniture de repas pour les cantines des écoles.

Le contrat arrivant à échéance cet été, monsieur le Maire informe le conseil de son souhait de procéder à une consultation afin de déterminer le prestataire pour les 3 ans à venir.

Il expose que le marché est estimé entre 65000€ et 70 000€/année civile (à effectifs constants) et qu'en conséquence il n'a pas de délégation pour publier ce marché sans autorisation du conseil municipal.

Après avoir présenté les documents de consultation, il sollicite l'autorisation de les publier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Autorise monsieur le Maire à procéder à la consultation relative à la fourniture de repas pour les cantines des écoles de la commune.

-Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

